

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, LE 15 JUIN 2017, À 16 H 30.

Ordre du jour

1. Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – étude de PIIA – projet de remblaiement – lot 5 748 394 (rue des Tournesols)

Sont présents :

monsieur Alain Larue, maire  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

Participe également à cette séance, madame Sylvie Malo, greffière.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Alain Larue déclare la séance spéciale ouverte à 16 h 30.

**Adoption de l'ordre du jour**

358-06-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

1. **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – étude de PIIA – projet de remblaiement – lot 5 748 394 (rue des Tournesols)**

359-06-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'immeuble connu comme étant le lot numéro 5 748 394 (rue des Tournesols);

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre le remblaiement de certaines parties de l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé pour l'immeuble connu comme étant le lot numéro 5 748 394 (rue des Tournesols), ayant pour objet de permettre le remblaiement de certaines parties dudit immeuble;

QUE cette approbation soit conditionnelle à ce qui suit :

- que le transport du matériel et les travaux de remplissage et d'étalement soient effectués de manière sécuritaire et sans nuisance de poussière et de bruit pouvant déranger les résidents voisins;
- que lors du remplissage, l'étalement du matériel soit fait au fur et à mesure du déversement des camions, et ceci, afin d'éviter les amoncellements. Les espaces utilisés pour le remplissage doivent être également nivelés de manière homogène, sans bosse ni trou;
- qu'une fois la cavité remplie, le matériel restant soit étalé sur les espaces disponibles identifiés et convenus avec la Ville, et ceci, sans occasionner toute coupe d'arbre.

#### **Levée de la séance**

**360-06-2017**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Suzanne Dauphin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 16 h 38.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Alain Larue  
Maire